




SOPFEU 1994
2019
ENSEMBLE, PLUS FORT

25
ANS

RAPPORT ANNUEL

Société de protection
des forêts contre le feu

2019



MISSION

Optimiser la protection
des forêts contre les incendies
en vue d'assurer la pérennité
du milieu forestier
au bénéfice de toute la collectivité,
et cela, au meilleur coût possible.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président Pierre Cormier, ing. f.	4	Direction des technologies de l'information Olivier Lundqvist, M. Sc.	22
Administrateurs	6	Direction de la base principale de Baie-Comeau François Dubé, ing.f.	24
Organigramme	7	Direction de la base principale de Roberval Sylvain Tremblay, ing.f.	25
Portrait de la saison	8	Direction de la base principale de Maniwaki Ken Bérubé	26
Statistiques des incendies	9	Direction de la base principale de Val-d'Or Benoît Ménard, ing.f., M. Sc.	27
Rapport de l'équipe de direction	13	Direction des services administratifs Chantal Savoie, CPA, CGA, M. Sc.	28
Mot du directeur général Eric Rousseau, ing.f., MBA	14	Faits marquants de l'année financière 2019	30
Direction du Centre provincial de lutte Luc Dugas, ing.f.	16	États financiers par Lemieux-Nolet	33
Direction de la stratégie opérationnelle Serge St-Laurent	18		
Direction des ressources humaines et des communications Julie Coupal, CRHA, M.B.A.	20		



MOT DU PRÉSIDENT

Pierre CORMIER, ing.f.
Président du conseil d'administration

La saison 2019 fut moins chargée qu'à l'habitude sur le plan des activités de suppression, ce qui a permis à nos équipes de participer à de nombreuses missions ailleurs au Canada, notamment en Alberta. Plusieurs activités de prévention et de visibilité ont également été tenues un peu partout au Québec, particulièrement dans le cadre des célébrations du 25^e anniversaire de la SOPFEU. Ainsi, sept activités portes ouvertes ont amené le grand public à découvrir les bases d'opérations de la SOPFEU. De nombreux reportages et la production d'une vidéo corporative ont également permis de renforcer l'image de marque et la notoriété de notre organisation. Il faut remercier l'ensemble des employés qui ont contribué à faire de ces célébrations un franc succès.

GOVERNANCE

À la suite de l'adoption des nouveaux Règlements généraux de la Société en avril 2019, les membres du conseil d'administration ont déployé les efforts nécessaires pour mettre en œuvre une gouvernance renouvelée et moderne. La taille du conseil est passée de 20 à 9 administrateurs, dont trois provenant de l'externe. Le comité exécutif a été aboli et quatre comités statutaires ont été mis en place. Il s'agit d'un changement majeur qui rejoint les

meilleures pratiques en matière de gouvernance de sociétés.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Malheureusement, la saison 2019 a été marquée par le décès d'un combattant auxiliaire aux incendies de forêt de la réserve algonquine de Kitigan Zibi. Isaiah Nottaway est décédé alors qu'il combattait un feu à Notre-Dame-de-la-Salette, en Outaouais. Je tiens à offrir mes plus sincères condoléances aux membres de sa

famille, ainsi qu'à ses proches. Je veux également souligner le professionnalisme des équipes de la SOPFEU, plus particulièrement celle de la base principale de Maniwaki, lors de la gestion de ce drame.

Par ailleurs, je souhaite féliciter l'équipe de la base principale de Val-d'Or pour les distinctions reçues dans le cadre de la remise des Grands Prix santé et sécurité du travail lors du 31^e Colloque régional de la CNESST. À titre de récipiendaire des prix

« Coup de cœur » et « Innovation dans la catégorie Organismes publics » pour le développement de l'enrouleur de boyaux portatif DBV2, la base de Val-d'Or a contribué à faire rayonner l'organisation. Elle a également démontré toute l'importance qu'elle accorde à la santé et sécurité du travail.

REMERCIEMENTS

Je veux remercier les administratrices et les administrateurs ayant servi notre organisation jusqu'à la mise en place de la nouvelle gouvernance. De façon plus particulière, j'aimerais souligner l'apport de monsieur Michel Deshaies qui, pendant plus de 30 ans, s'est engagé sur les différents comités et conseils d'administration de la SOPFEU ou des organismes de protection qui l'ont précédée.

Je désirerais également remercier madame Geneviève Labrecque, qui m'a précédé à la présidence de la Société et qui a assuré une transition harmonieuse avant de quitter ses fonctions en décembre 2019. Sa rigueur et sa ténacité ont grandement contribué au succès de la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Enfin, les membres du conseil d'administration souhaitent manifester leur gratitude envers l'équipe de direction pour le soutien et la grande collaboration exprimés. Il faut souligner le travail du directeur général, monsieur Eric Rousseau, notamment en ce qui concerne la révision de la structure administrative et le rapprochement entre le siège social et les bases. De plus, nous ne pouvons passer sous silence le travail et le dévouement de l'ensemble du personnel de la SOPFEU.

VERS L'AVANT

Avec ses 25 années d'expertise, la SOPFEU est résolument tournée vers l'avenir. Elle sera prête à relever les nombreux défis qui se présenteront dans nos communautés, au Canada et sur les continents notamment en raison des changements climatiques.

ADMINISTRATEURS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre CORMIER
Président

Administrateur représentant l'industrie
Produits forestiers Résolu Canada inc.



Viateur CAMIRÉ

Vice-président et responsable du comité
des ressources humaines
Administrateur externe et indépendant



Maryse BÉLANGER

Administratrice représentant l'industrie
Scierie Landrienne



Daniel CANTIN

Administrateur externe et indépendant



Éric COUTURE

Responsable du comité
de mise en nomination
Administrateur représentant l'industrie
Industries John Lewis Ltée



Réjean GAGNON

Administrateur externe et indépendant



Marc LAUZON

Administrateur représentant
le gouvernement

Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs



Marc LEBLANC

Administrateur représentant
le gouvernement

Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs



Jean SAVARD

Responsable du comité d'audit
et des finances

Administrateur représentant
le gouvernement
Ministère de la Sécurité publique

OFFICIERS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SANS DROIT DE VOTE

Eric ROUSSEAU, directeur général

Stéphane CARON, secrétaire, coordonnateur à la prévention
et aux communications

Chantal SAVOIE, trésorière, directrice des services administratifs

CLIP – COMITÉ DE LIAISON ET D'INFORMATION DES PARTENAIRES

Base principale de Baie-Comeau

Nicolas FORTIN, Produits forestiers Résolu

Jean L'HEUREUX, Rexforêt Bas-St-Laurent / Gaspésie

Mathieu CYR, MFFP

François DUBÉ, SOPFEU

Base principale de Roberval

Sylvain GOULET, Produits forestiers Résolu

Benoît BOILY, Rexforêt Saguenay Lac St-Jean / Côte-Nord

Claude BÉLANGER, MFFP

Sylvain TREMBLAY, SOPFEU

Base principale de Maniwaki

François RACINE, Foresterie Louisiana-Pacific Canada Ltée

Martin GINGRAS, MFFP

Bruno THIBAUT, Rexforêt Laurentides / Lanaudière / Outaouais

Ken BÉRUBÉ, SOPFEU

Base principale de Val-d'Or

Patrick GARNEAU, Produits forestiers Résolu

Pierre MÉNARD, MFFP

Alexandre PAQUET, Rexforêt

Benoît MÉNARD, SOPFEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction de la base principale de BAIE-COMEAU

Service des opérations terrestres
Service des opérations aériennes
Services administratifs

Direction de la base principale de ROBERVAL

Service des opérations terrestres
Service des opérations aériennes
Services administratifs

Direction de la base principale de MANIWAKI

Service des opérations terrestres
Service des opérations aériennes
Services administratifs

Direction de la base principale de VAL-D'OR

Service des opérations terrestres
Service des opérations aériennes
Services administratifs

Direction de la stratégie opérationnelle

Service de la performance et de l'amélioration
Service des infrastructures et des contrats

Direction du Centre provincial de lutte

Service du Centre provincial de lutte
Service des opérations aériennes
Service de la gestion des feux majeurs

Direction des services administratifs

Service de la comptabilité transactionnelle
Service de l'analyse et des projets spéciaux

Direction des ressources humaines et des communications

Service de la santé et sécurité au travail
Service des ressources humaines
Service de la formation
Service de la prévention et des communications

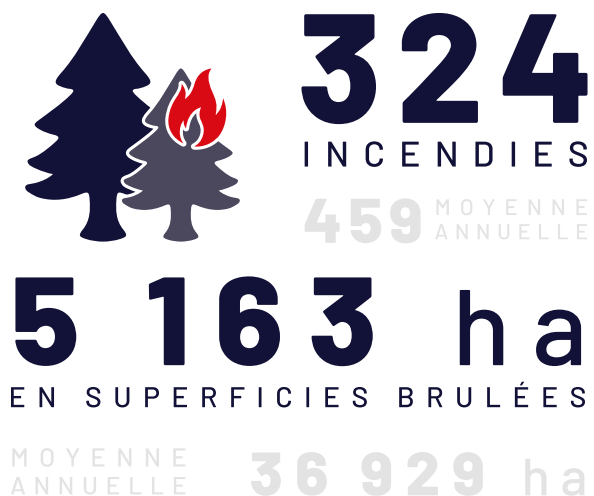
Direction des technologies de l'informations

Service de l'informatique
Service de la météorologie
Service des télécommunications



PORTRAIT DE LA SAISON

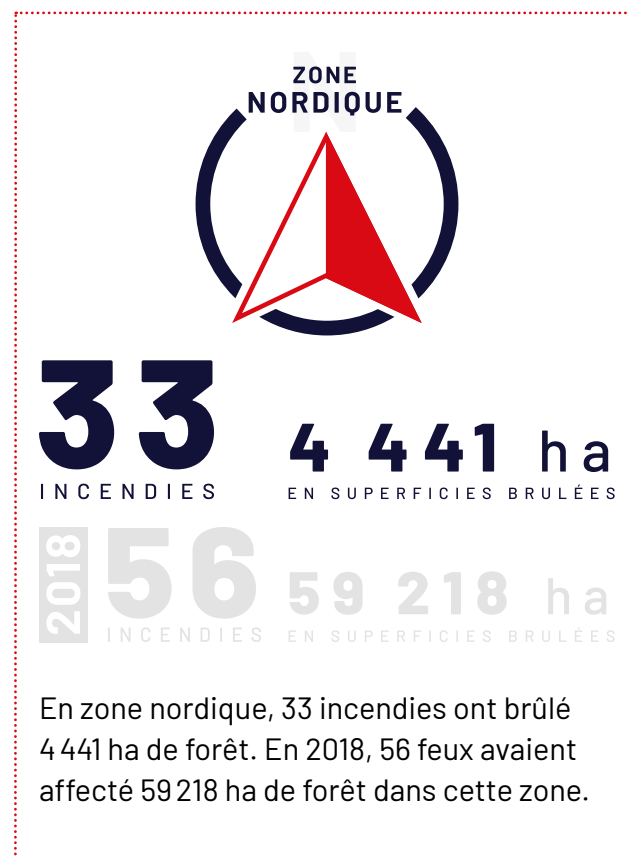
2019



La saison de protection 2019 s'est terminée avec 324 incendies de forêt combattus en zone de protection intensive, comparativement à une moyenne annuelle de 459 incendies. Les superficies brûlées sont, quant à elles, demeurées inférieures à la moyenne avec 5 163 ha affectés comparés à une moyenne de 36 929 ha.



À lui seul, un brasier a été responsable de près de 96 % des superficies consommées pour l'ensemble de la saison. Ainsi, le 9 juin, dans le secteur du lac Hébert, un feu a détruit 4 968 ha de forêt à l'est de Lebel-sur-Quévillon. Il s'agit d'un incendie causé par un feu de camp mal éteint.



ZONE DE PROTECTION INTENSIVE

	FOUDRE	CHEMIN DE FER	OPÉRATIONS FORESTIÈRES	OPÉRATIONS INDUSTRIELLES	INCENDIAIRES	RÉSIDENTS	RÉCRÉATION	DIVERS	TOTAL
Avril		1				2			3
		0,0				0,1			0,1
Mai			3	5	6	30	8		52
			0,4	1,2	6,0	9,8	10,2		27,6
Juin	3		2	3	1	21	22		52
	0,0		0,0	0,0	0,2	1,2	4 996,3		4 997,7
Juillet	35	1	7	4	1	11	29		88
	67,2	0,0	13,6	17,8	0,0	1,2	6,3		106,1
Août	20		4	4	3	13	54		98
	11,5		0,1	0,0	0,0	11,9	5,6		29,1
Septembre			1	1	1	4	14	1	22
			0,0	0,4	0,0	0,0	1,1	0,0	1,5
Octobre				2	1	4	2		9
				0,2	0,2	0,0	0,1		0,5
Total	58	2	17	19	13	85	129	1	324
	78,7	0,0	14,1	19,6	6,4	24,2	5 019,6	0,0	5 162,6

ZONE NORDIQUE

Mai				1					1
				0,0					0,0
Juin						2	3		5
						2,7	0,1		2,8
Juillet	23		1	1			1		26
	4 438,2		0,0	0,0			0,4		4 438,6
Août							1		1
							0,0		0,0
Total	23	0	1	2	0	2	5	0	33
	4 438,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	0,5	0,0	4 441,4

LÉGENDE	
NOMBRE	SUPERFICIE

AU FIL DE LA SAISON



Le printemps tardif s'est soldé par un nombre inférieur de feux à combattre en cette période de l'année. Seulement 55 feux ont affecté 28 ha, alors que la moyenne des dix dernières années est de 173 feux pour avril et mai.



55
FEUX

173 MOYENNE
ANNUELLE

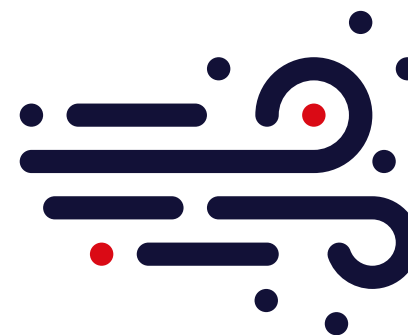


Cependant, dès le 24 juin, avec l'arrivée officielle de l'été, les températures chaudes et l'absence de précipitations ont favorisé l'écllosion de plusieurs incendies. Afin de prévenir les incendies de cause humaine, une interdiction de faire des feux à ciel ouvert a été mise en vigueur par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) le 8 juillet. Cette interdiction a été maintenue pour certains secteurs jusqu'au 13 juillet. Comme c'est souvent le cas en juillet, de nombreux passages de fronts de foudre ont provoqué l'écllosion de plusieurs incendies.

Par la suite, la SOPFEU a connu un mois d'août occupé en raison d'un nombre de feux plus élevé qu'à l'habitude. Ainsi, 98 incendies ont été allumés et près de la moitié de ces feux ont pris naissance au sud-ouest de la province.



Le mois de septembre a, quant à lui, été plus frais que la normale en raison d'une succession de systèmes météorologiques, notamment influencés par le passage de l'ouragan Dorian sur les Maritimes. Par conséquent, il en est ressorti une baisse des risques d'écllosion de feux.





Le nombre de feux combattus en 2019 se situe sous la moyenne saisonnière des dix dernières années. D'ailleurs, pas moins de trois records ont été enregistrés au cours de la saison.

1^{er} RECORD - LE DÉBUT DE SAISON LE PLUS TARDIF DEPUIS 1994

Le premier feu de la saison a été rapporté le 22 avril, alors que la médiane se situe le 10 avril. Il s'agit d'un record pour la SOPFEU.

Notons que le printemps 2019 est le troisième en quatre ans où la fonte des neiges est retardée par le froid. Avril 2019 s'est d'ailleurs avéré le 9^e mois d'avril consécutif présentant des températures sous la normale. Cette situation explique en bonne partie ce début de saison tardif.

2^e RECORD - FEU DE Foudre LE PLUS TARDIF

Généralement, les feux de foudre se déclarent vers le milieu ou la fin mai sinon au début de juin. Cette année, le premier feu de foudre a été le plus tardif répertorié dans la base de données de la SOPFEU, soit le 27 juin alors qu'en 2018, le premier feu de foudre avait été déclaré un mois plus tôt.

Soulignons qu'habituellement, on peut affirmer qu'environ 30 % des feux de forêt sont allumés par la foudre. Cette année, il en est autrement puisque 82 % des incendies allumés au Québec sont imputables à l'activité humaine. Cet écart considérable pour 2019, est attribuable à une baisse du nombre de feux de foudre.

3^e RECORD - AIDE APPORTÉE À L'EXTÉRIEUR

Cette saison plus calme a permis à la SOPFEU d'offrir davantage d'aide à l'extérieur de la province. Du 26 mai au 10 août, les pompiers forestiers de la SOPFEU ont prêté main-forte aux provinces de l'Ouest canadien. L'année 2019 constitue une année record pour l'aide apportée aux autres provinces canadiennes, et ce, en raison de l'envoi de huit sections de pompiers forestiers en Alberta et au Manitoba, représentant 3 080 jours-pompiers.

VISION

Nous visons à accroître nos performances opérationnelles et administratives par l'actualisation de nos façons de faire et la mise à niveau des compétences du personnel, en poursuivant la réduction des accidents, tout en assurant la relève des postes critiques.





RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Mot du directeur général Eric Rousseau, ing.f., MBA	14	Direction de la base principale de Baie-Comeau François Dubé, ing.f.	24
Direction du Centre provincial de lutte Luc Dugas, ing.f.	16	Direction de la base principale de Roberval Sylvain Tremblay, ing.f.	25
Direction de la stratégie opérationnelle Serge St-Laurent	18	Direction de la base principale de Maniwaki Ken Bérubé	26
Direction des ressources humaines et des communications Julie Coupal, CRHA, M.B.A.	20	Direction de la base principale de Val-d'Or Benoit Ménard, ing.f., M. Sc.	27
Direction des technologies de l'information Olivier Lundqvist, M. Sc.	22	Direction des services administratifs Chantal Savoie, CPA, CGA, M. Sc.	28



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Eric ROUSSEAU, ing.f., MBA
Directeur général

L'année 2019 marquait le 25^e anniversaire de la SOPFEU. Ce fut l'occasion de se tourner vers le passé afin de constater tout le chemin parcouru depuis la fusion des sept sociétés de conservation. Mais, ce fut surtout l'occasion de se projeter vers l'avenir et de réfléchir à l'organisation que nous souhaitons développer au cours des prochaines années. À cet égard, quatre grands dossiers ont particulièrement mobilisé nos énergies. Ils permettront à la SOPFEU d'assurer sa capacité à s'acquitter de sa mission pour les prochaines décennies.

ADÉQUATION DES RESSOURCES

La SOPFEU est présente sur l'ensemble du territoire afin de protéger les collectivités et les infrastructures stratégiques menacées par les incendies de forêt et d'assurer la pérennité du milieu forestier. Pour y parvenir, la Société doit pouvoir compter sur des femmes et des hommes qualifiés en nombre suffisant afin de faire face aux défis grandissants que pose le combat des incendies de forêt. Pour l'année 2019, le conseil d'administration a autorisé le début du projet d'adéquation des ressources

visant à augmenter graduellement le nombre de pompiers forestiers à l'emploi de la SOPFEU. Ce projet vise à assurer la capacité opérationnelle de l'organisation face à la charge de travail nécessaire pour atteindre ses objectifs. Vingt pompiers additionnels et quatre agents de protection ont été embauchés. Les travaux relatifs à l'adéquation des ressources devraient se poursuivre au cours des prochaines années.

AVIONIQUE DES CL-415

Notre modèle d'affaire de lutte aux incendies de forêt repose sur un certain équilibre entre la force d'intervention initiale des quatorze avions-citernes et le combat rapide des pompiers sur le terrain.

Afin de conserver notre leadership, et ce, grâce à notre flotte d'avions-citernes, les composantes avioniques des huit CL-415 nécessitaient une importante mise à niveau. À cet égard, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a octroyé une subvention de 42 millions \$ à la

SOPFEU afin qu'elle s'assure que des travaux soient réalisés. Avec notre partenaire du Service aérien gouvernemental (SAG), qui supervise les travaux, un contrat a été attribué à la firme Viking Air Limited. Un premier CL-415 est en voie d'être modifié. À terme, ces travaux permettront d'assurer la durée de vie de ces avions-citernes pour le futur.

INFRASTRUCTURES

Nous avons poursuivi, en 2019, la révision de certaines de nos principales infrastructures actuelles et futures. De nouvelles façons de faire et des partenariats sont maintenant analysés afin de poursuivre le développement et ainsi, permettre à la SOPFEU de s'acquitter efficacement de sa mission pour les prochaines années.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La situation vécue par l'Australie à la fin de l'année et qui s'est poursuivie en 2020 met en lumière l'importance de la collaboration entre les États pour le combat des feux de forêt. Nous sommes fiers d'avoir répondu positivement aux demandes de l'Australie en fournissant les ressources expérimentées et compétentes dont la SOPFEU dispose.

C'est donc résolument tournée vers l'avenir que l'équipe de direction souhaite poursuivre le travail en 2020. La lecture du rapport de l'équipe de direction vous le démontrera.

En terminant, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble du personnel de la SOPFEU, sans qui les projets menés par la Direction ne pourraient voir le jour. Je tiens également à remercier les deux présidents qui se sont succédés en 2019, soit madame Geneviève Labrecque et monsieur Pierre Cormier, ainsi que les autres membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur dévouement envers notre organisation. Je souhaite aussi souligner la collaboration

et l'appui des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de sa Direction de la protection des forêts (DPF), des membres de l'industrie forestière, des grands propriétaires privés, du Service aérien gouvernemental (SAG), du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) et de la Northeastern Forest Fire Protection Commission (NFFPC), qui s'avèrent être des partenaires de premier choix pour la réalisation de notre mission.

VALEUR : RESSOURCES HUMAINES

L'individu est au cœur de notre réussite.

C'est pourquoi, en soutenant la santé,

la sécurité, la compétence

et le développement de nos ressources

humaines, chaque employé est encouragé

à être performant et à apporter

sa contribution unique

à la mission de l'organisation.



DIRECTION DU CENTRE PROVINCIAL DE LUTTE

Luc DUGAS, ing.f.
Directeur du centre provinciale de lutte

EMPRUNTS ET PRÊTS DE RESSOURCES

La saison 2019 de protection des forêts contre le feu ayant été relativement calme au Québec, la SOPFEU n'a pas eu recours à l'emprunt de ressources externes durant l'été. À l'inverse, cette situation a toutefois permis d'aller aider d'autres provinces canadiennes à plusieurs reprises, et ce, en vertu de l'Accord canadien d'aide mutuelle lors d'incendies de forêt au Canada. C'est ainsi que la SOPFEU a pu participer aux efforts de suppression en Alberta, au Manitoba, en Ontario ainsi qu'au Yukon. Ce sont 184 pompiers forestiers et 14 ressources spécialisées qui ont prêté main-forte ailleurs au pays. Au total, cela représente 3 299 jours-personnes.

De l'équipement de suppression a aussi été prêté à l'Ontario et à l'Alberta. Des

avions-citernes ont également été prêtés à trois reprises, dont deux fois à l'Ontario et une fois au Yukon, ce qui représente un total de 34 jours-avions de prêt pour 98,5 heures de vol.

AÉRONEFS DE LUTTE

Les 12 hélicoptères mis sous contrat pour la saison ont réalisé 1577,9 heures de vol pour assurer le transport des équipes et les interventions sur feu. Alors que ces ententes ont jusqu'à présent toujours été annuelles, trois des 12 contrats ont été attribués pour une période de trois ans. Cinquante nolisements à court terme se sont ajoutés à ce nombre totalisant 369,8 heures de vol. Au plus fort des activités, 28 hélicoptères travaillaient simultanément sur le territoire québécois.

Les 14 avions-citernes du SAG ont, quant à eux, effectué 1011,78 heures de vol en sol québécois. Deux avions-citernes ont subi des bris importants les rendant indisponibles pour des périodes prolongées, soit 28 et 47 jours.

Encore cette année, deux appareils ont été mis à la disposition du comté de Los Angeles en Californie durant l'automne. Ils ont quitté le Québec le 29 août pour y revenir 104 jours plus tard, soit le 11 décembre.

Notons également qu'un avion-citerne de type CL-415 a quitté le Québec, le 27 octobre 2019, en direction d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, afin que l'avionique de son tableau de bord soit complètement refaite. Étant le premier avion de ce type à recevoir cette mise à jour, les travaux sont estimés à une durée de

24 à 27 mois. Les composantes avioniques des sept autres CL-415 de la flotte québécoise seront également refaites au cours des prochaines années.

OPÉRATIONS AÉRIENNES

La SOPFEU a dû faire face à certaines problématiques de disponibilité de ses avions bimoteurs en raison de certains enjeux de maintenance. Pour pallier cette problématique, des nolisements à court terme ont dû être faits, entre autres, pour le transport du personnel du SAG.

Sur les onze aéropointeurs à l'emploi de la SOPFEU, trois ont débuté la saison 2019 en poursuivant leur développement vers l'obtention de leur certification. En cours de saison, un de ces trois spécialistes du combat aérien a réussi à obtenir la certification, alors que les deux autres poursuivront leur développement en 2020.

Enfin, notons que huit des dix contrats de bimoteurs de la SOPFEU ont été renouvelés en 2019.

DÉTECTION

Durant la saison, la SOPFEU a enregistré 752 alertes, qui ont mené à la découverte de 357 feux sur l'ensemble du territoire. Au Québec, trois modes distincts assurent la détection, soit le public, les aéronefs et les satellites. La population, qui représente

la source principale d'information, notamment à proximité des zones habitées, a signalé 302 de ces feux. Les patrouilles aériennes, quant à elles, procurent une couverture dans les secteurs plus éloignés. Elles ont permis de repérer 48 feux. Enfin, la précision des satellites employés présentement ne permet pas un usage à grande échelle. Cependant, leur utilisation en ZPN a conduit à l'identification de nombreux points chauds, dont 7 se sont avérés être des incendies.

Les contrats d'aéronefs de détection ont également été renouvelés au cours de l'année 2019.

MESURES PRÉVENTIVES

Au début du mois de juillet, une période plus critique pour les risques d'éclosion d'incendies est survenue. Afin de prévenir les incendies de cause humaine, une interdiction de faire des feux à ciel ouvert (IFCO) a été mise en vigueur par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) le 8 juillet. Cette interdiction a été maintenue pour certains secteurs jusqu'au 13 juillet. Une suggestion de restreindre les travaux en forêt (RTF) a aussi été appliquée simultanément par les membres de la SOPFEU sur une portion des secteurs touchés.

GESTION DES FEUX MAJEURS

Il n'a pas été nécessaire de déployer les équipes de gestion des feux majeurs au cours de la saison 2019. Cependant, l'équipe a poursuivi le développement de l'expertise en matière d'allumage aérien à l'aide d'une hélicoptère. Cette technique permettra, notamment, d'effectuer des brûlages sur les incendies de grande ampleur.

ATTÉNUATION DES RISQUES

La communauté de Whapmagoostui a fait l'objet d'une étude de vulnérabilité en 2019. Une demande à FireSmart Canada a été faite pour l'obtention d'un certificat pour les travaux de réduction de la végétation pour la communauté de Chisasibi. Un projet Intelli-Feu est en cours avec la communauté de Wemindji pour réalisation en 2020.

Au cours de la saison 2019, la formation « Premier intervenant » a été diffusée à six groupes différents en Zone nordique, pour un total de 56 participants. Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir sur des débuts d'incendies. Ladite formation doit être renouvelée tous les trois ans.



DIRECTION DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

Serge ST-LAURENT
Directeur de la stratégie opérationnelle

L'année 2019 marquait la fin du plan stratégique 2014-2019. Ledit plan reposait sur quatre valeurs principales soit les ressources humaines, l'intégrité, l'esprit d'équipe ainsi que le travail de qualité et l'amélioration continue.

Plusieurs activités d'amélioration et de contrôle de la qualité ont été réalisées par les employés de la SOPFEU en 2019. Des efforts importants ont été investis afin de compléter les différents projets prévus au plan stratégique; les plus importantes étant :

- » Des ateliers de travail multidisciplinaires, dont un portait sur l'élaboration d'une vision commune entourant l'adéquation des ressources, et un autre sur la révision des besoins actuels et futurs de télécommunications lors des opérations de combat d'un incendie ;
- » Diverses améliorations et standardisations dans les processus critiques et de support par le biais des comités provinciaux ;
- » Des audits internes sur les processus effectués par des employés en provenance de plusieurs services et directions.

Dans un souci de maintenir les standards de la norme ISO 9001 : 2015, un évaluateur externe a conduit des audits au siège social et à la base principale de Roberval, aux bases secondaires de Chibougamau, La Tuque et Duchesnay ainsi que sur le site d'un incendie. L'auditeur n'a formulé qu'une seule demande d'action corrective mineure pour laquelle la mesure correctrice a été planifiée et acceptée pour la reconduite de la certification.

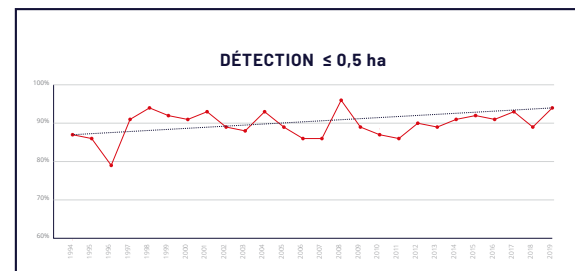
RÉSULTATS DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Afin d'évaluer sa performance, la SOPFEU dispose d'objectifs mesurables dans le cadre de ses opérations effectuées en

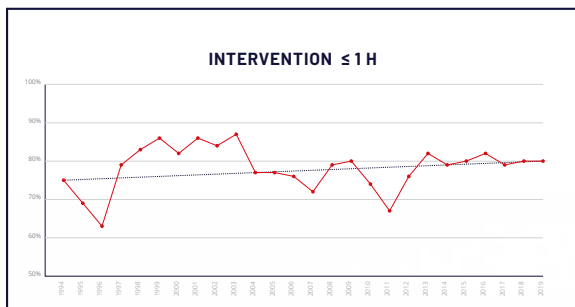
Zone de protection intensive. Ces objectifs portent plus spécifiquement sur la détection, l'intervention et l'extinction.

Lors de la saison 2019, la somme des efforts de l'ensemble des intervenants soit la SOPFEU, les pompiers municipaux et autres tiers a permis :

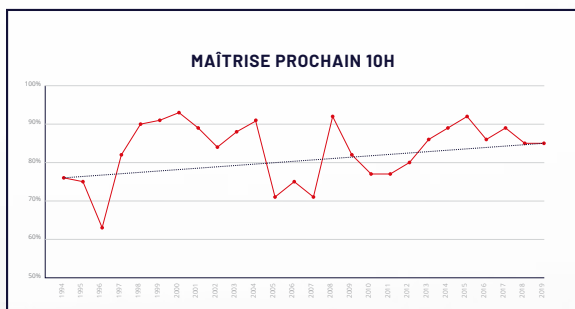
- » De détecter 94 % des incendies de forêt alors que leur superficie était inférieure à 0,5 ha ;



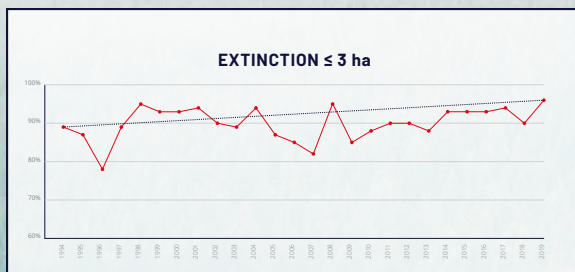
- » De procéder à l'attaque initiale du feu par nos équipes dans l'heure suivant la découverte d'un incendie dans 80 % des cas ;



- » D'assurer la maîtrise du feu avant le début du prochain cycle de brûlage (c'est-à-dire avant 10 h le lendemain matin) dans 85 % des situations ;



- » Et, surtout, l'extinction de 96 % des feux avant qu'ils n'atteignent une superficie de 3 ha.



GESTION DES INFRASTRUCTURES

En 2019, la SOPFEU a créé un nouveau poste de coordonnateur aux infrastructures afin d'harmoniser ses façons de faire et surtout de créer un programme global de gestion de ses infrastructures essentielles à l'atteinte des objectifs opérationnels.

Outre son siège social situé à Québec, la SOPFEU dispose des infrastructures suivantes :

- » Quatre bases principales regroupant la plus grande partie des services en région : Baie-Comeau, Roberval, Maniwaki et Val-d'Or ;
- » Onze bases secondaires d'opérations permanentes ou saisonnières : Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Bonaventure, Rimouski, Chibougamau, La Tuque, Duchesnay, Sherbrooke, Mont-Tremblant, Matagami et Radisson ;
- » Quatorze bases d'appoint où des effectifs sont dépêchés au besoin : Broadback, Cap-Chat, Chute-des-Passes, Lac Joncas, Lebel-sur-Quévillon, Manic-5, Parent, Pourvoirie Martin, Rivière Bonnard, St-Bruno-de-Guigues, St-Jean-Port-Joli, Murdochville, Port-Menier et NT Girardville ;
- » À Rivière Bonnard et à Manic-5, la Société dispose d'installations pour le déploiement d'avions-citernes.

Dans la mesure du possible, les bases sont situées sur le site des aéroports en raison du caractère aérien dominant des opérations et pour assurer l'intégration du personnel des opérations aériennes et terrestres. Chacune des bases principales constitue un noyau à partir duquel rayonne un certain nombre de bases secondaires, d'appoint ou de pied-à-terre. L'emplace-

ment des bases a été établi en fonction des rayons d'action optimale des ressources d'intervention.

Chaque année, des sommes d'argent sont prévues au budget pour la réparation et l'entretien des bâtisses et des terrains. L'entretien est confié à des firmes extérieures ou effectué par le personnel de la SOPFEU.

En 2019, les projets majeurs suivants ont été réalisés :

- » Étude de projet pour le réaménagement de la base de Rimouski ;
- » Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'un dortoir pour 10 personnes à Chute-des-Passes ;
- » Construction d'un nouveau dortoir et espace de bureaux à la base du Martin ;
- » Ajout d'un dortoir pour 49 personnes ainsi qu'une cuisine avec salle à manger à Lebel-sur-Quévillon ;
- » Entente pour l'achat du bâtiment administratif à Val-d'Or ;
- » Entente pour l'achat du terrain de la base terrestre à Val-d'Or ;
- » Évaluation de la conformité de nos installations sanitaires (hommes vs femmes) dans tous nos bâtiments et mises aux normes ;
- » Modification des remorques sanitaires pour ajouter un espace dédié aux femmes.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

Julie COUPAL, CRHA, M.B.A.

Directrice des ressources humaines et des communications

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2019 a été marquée par les efforts déployés en matière de recrutement. Près de 16 % du personnel a été renouvelé. À cela s'ajoutent les postes qui devaient être pourvus dans le cadre du projet d'adéquation des ressources. Ce sont donc près de 100 postes qui ont été pourvus en 2019. Malgré le contexte de pénurie de main-d'œuvre, la SOPFEU a été en mesure de pourvoir tous les postes. Des efforts ont d'ailleurs été déployés pour mieux faire connaître les emplois de la SOPFEU auprès d'étudiants dans le domaine forestier. Une brochure explicative du métier de pompier a été produite et la SOPFEU a été très active sur les médias sociaux lors de la campagne de recrutement des pompiers forestiers.

La Société s'est également dotée d'un ambitieux plan de communication interne qui sera déployé au cours des trois prochaines années.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le taux OSHA est utilisé par la SOPFEU comme indicateur en matière de santé et sécurité au travail (SST). L'objectif du plan stratégique se terminant en 2019 était d'atteindre une moyenne de 3,5 sur 60 mois. Une légère augmentation a été observée dans la dernière année, le taux s'élevant désormais à 3,93. Il faudra redoubler d'effort à cet égard. En 2019, quinze lésions enregistrables ont été comptabilisées, dont cinq ont entraîné une période d'arrêt de travail.

FORMATION

En 2019, la SOPFEU a misé sur la consolidation des acquis en matière de formation. Les employés ont bénéficié de plus de 27 000 heures de formation et perfectionnement dans le but, entre autres, de leur permettre de se familiariser avec les nouveaux rôles qu'ils auront à jouer lors d'intervention sur feu. Également, des ateliers portant sur la santé et la nutrition ont été ajoutés à la formation de combattant qualifié national. Cette formation s'adresse aux nouveaux pompiers forestiers. De cette façon, la SOPFEU souhaite promouvoir de saines habitudes de vie, et ce, dès l'embauche.

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Pour la dernière année du plan de prévention 2016-2019, une importante mobilisation s'est déroulée pendant deux semaines dans les MRC des Laurentides et de la Vallée-de-la-Gatineau afin de contrer les feux de brûlage de rebuts qui causent quelque 150 incendies de forêt chaque printemps. Cette mobilisation était appuyée par une importante campagne dans les médias sociaux, qui a rejoint plus d'un demi-million de personnes. Des efforts ont également été faits afin de sensibiliser les amateurs d'activités récréatives, notamment en ce qui concerne l'utilisation des VTT. Des campagnes particulières ont également été créées concernant l'usage de la cigarette et la promotion du pare-étincelles.

Au regard des relations publiques, la SOPFEU a profité des célébrations de son 25^e anniversaire pour promouvoir sa mission et augmenter sa notoriété, notamment par l'organisation de sept activités portes ouverte et par la production d'une vidéo corporative. Par ailleurs, un travail important est en cours pour recentrer l'image de marque de la Société.

FORMATION EN 2019

SECTEUR	NOM DE LA FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Opération terrestres	Combattant qualifié	649
	Combattant qualifié - National	56
	Chef d'équipe	28
	Chef de lutte stade 1	32
	Chef de lutte satde 2	0
	Commandant d'intervention	21
	Coordonateur du bloc des opérations aériennes	18
	Responsable Équipe de frappe	14
	Cours avancé en comportement d'incendie	0
	I-100, I-200 et I-300	120
Cours d'équipe S-420	62	
Opération aériennes	Accueil pilote	178
	Aéropointage et lutte aérienne	2
	Pilote de détection	61
Formations générales	Formation de formateurs	13



DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Olivier LUNDQVIST, M. Sc
Directeur des technologies de l'information

MÉTÉOROLOGIE

La saison 2019 ayant été parmi les plus petites de l'histoire de la SOPFEU, l'équipe météorologique a été moins sollicitée qu'en moyenne. Malgré cela, l'équipe a préparé 53 prévisions spécialisées cette année, en plus des prévisions générales quotidiennes. Parmi celles-ci, 13 ont servi aux opérations de suppression de l'incendie de Lac-Hébert, alors que 29 ont été réalisées en appui aux travaux de brûlage dirigé dans le Parc national de la Mauricie.

Le Service météorologique s'est procuré deux nouvelles stations mobiles, augmentant le nombre à quatre. Dotées d'un capteur tout-en-un, ces deux nouvelles stations pourront mesurer tous les paramètres météo nécessaires à une bonne prévision météorologique. Ces équipements dimi-

nueront ainsi le nombre, mais faciliteront aussi l'installation, l'entretien et l'utilisation des capteurs météo.

L'implantation des détecteurs de foudre Blitzortung s'est poursuivie cette année avec l'installation d'un nouvel appareil à Fermont, en zone nordique. Instauré en 2017, le réseau québécois est désormais constitué de quatorze capteurs, dont dix dans la zone intensive et quatre dans la zone nordique. Depuis le début de la saison, les données sont intégrées dans Géofeux, la nouvelle interface Web. Les données de foudre du réseau coopératif mondial Blitzortung complètent celles du réseau d'Hydro-Québec déjà utilisée depuis de nombreuses années. Ces renseignements optimisent la détection des feux de cause naturelle, entre autres, dans les régions éloignées.

INFORMATIQUE

Géofeux, la nouvelle interface graphique en format Web, a été déployée à grande échelle au sein de l'organisation. Ce nouvel outil est en fonction depuis le 1^{er} avril 2019, mais continue néanmoins de faire l'objet d'améliorations, en particulier en intégrant des fonctions d'analyse et de statistiques.

L'ensemble des employés a été migré vers Microsoft Office 365 au courant de la saison 2019. Cette évolution vers une structure hybride entre l'infonuagique et l'hébergement local présente plusieurs avantages : pour les utilisateurs, la suite des applications Office accessible en tout lieu et à l'aide de plusieurs plateformes physiques augmente la productivité et la collaboration ; pour les gestionnaires informatiques, Office 365 simplifie l'entre-

tien des infrastructures et augmente la capacité d'archivage des données, tout en optimisant la sécurité.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Un plan majeur de modernisation du réseau de télécommunication continue de faire l'objet de réflexions dans un contexte de pérennité et de performance. Des analyses sont en cours afin de cibler des moyens d'optimiser les échanges d'information lors d'activités de suppression sur un incendie. En tirant profit de technologies récentes, il est envisageable d'échanger davantage de données entre les opérateurs sur le terrain et la coordination en base, ce qui réduirait les échanges vocaux qui tendent à engorger le réseau.

La construction d'un nouveau site de télécommunication s'est amorcée sur le secteur de la Basse-Côte-Nord. Située au nord de Havre-St-Pierre, cette installation sera complétée en 2020 et offrira une meilleure couverture radio dans la région.

La tour de télécommunication du Lac Daniel, à l'est du lac Mistassini, a été remplacée par une nouvelle tour, celle-ci étant devenue désuète et présentant un risque pour la sécurité des techniciens responsables de son entretien.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Afin de continuer sur la lancée de 2018, une activité de détection de points chauds par drone a été effectuée lors des opérations de suppression de l'incendie de Lac-Hébert. Le quadricoptère aura contribué à la mission en trouvant 14 points chauds sur une superficie de 100 hectares. Fort de cette réussite, l'intégration systématique de drones lors d'opérations de suppression est envisagée.

Le Service météorologique continue de produire une prévision de sévérité de la saison, une cinquième année consécutive. Afin d'en améliorer la fiabilité, un projet de recherche impliquant l'Université du Québec à Montréal et le Service canadien des forêts a vu le jour. Un premier rapport d'étape est déjà en phase de rédaction.

VALEUR : INTÉGRITÉ

En tout temps, nous agissons

de manière intègre et conforme à l'éthique

afin de mériter et de préserver la confiance

et le respect de nos clients,

de nos fournisseurs, de nos collègues,

de nos partenaires et de la collectivité.



DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE BAIE-COMEAU

François DUBÉ, ing.f.
Directeur de la base principale de Baie-Comeau

L'année 2019 a débuté sur une note positive avec la mise en branle de la première phase de l'adéquation des ressources. En base 1, ce sont six pompiers forestiers et deux agents de protection qui sont venus bonifier les rangs et solidifier le positionnement de la base sur le territoire.



Dans le cadre des 25 ans de la SOPFEU, quatre événements dans quatre établissements différents se sont tenus. Ces activités ouvertes au public ont connu un franc succès, en plus d'être très appréciées et mobilisatrices pour l'ensemble des employés. Ces derniers ont eu la chance de

démontrer leur fierté, leur engagement et leur savoir-faire auprès du public, ce qui s'avère normalement plus difficile dans le cadre des opérations en saison de protection. L'implication, l'engagement et la participation des employés dans l'organisation des journées portes ouvertes ont été déterminants et démontrent à quel point ils ont leur métier à cœur. En tout, plus de 1000 personnes sont venues visiter les installations de la SOPFEU lors de ces journées.

Aucun incendie majeur n'est survenu en 2019 sur la portion de territoire dont la base est responsable. Cependant, une période

de pointe au mois de juillet a mobilisé l'ensemble du personnel de la base 1, et ce, autant en zone de protection intensive qu'en zone nordique, afin de combattre les nombreux feux de foudre. Malgré une saison d'apparence plus calme pour les incendies de forêt, le personnel de la base 1 apte aux échanges interprovinciaux a été largement sollicité sur plusieurs semaines, afin d'aller prêter main-forte à leurs collègues de l'Alberta et du Manitoba.



DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE ROBERVAL

Sylvain TREMBLAY, ing.f.
Directeur de la base principale de Roberval

Au cours de la dernière décennie, le personnel de la région Centre a déployé des efforts constants afin de diminuer considérablement la survenance et la gravité des événements mettant en péril l'intégrité physique et psychologique des personnes participant à la mission de l'organisation. Jusqu'en 2014, une lésion avec limitation fonctionnelle ou atteinte permanente survenait presque chaque année. Or, pour les cinq dernières années, de 2015 à 2019 inclusivement, aucune lésion de ce type ne s'est produite. Cela représente plus de 725 000 heures de travail pour lesquelles chacun de nos collègues a pu retourner à la maison Sans Séquelle Ni Regret.

Sur le plan des ressources humaines, il y a eu l'ajout de quatre pompiers forestiers et d'un agent de protection dans le cadre du projet d'adéquation des ressources de l'organisation. Parallèlement, on note une augmentation de la rotation du personnel pour diverses raisons comme la retraite, une réorientation, une promotion dans l'organisation, un changement de base d'attache, etc. Il en résulte que 47 des 102 employés saisonniers avaient moins de cinq années d'ancienneté. Cette situation implique des efforts importants de dotation et des activités de développement menées rondement par le personnel de supervision.



De façon à souligner le 25^e anniversaire de la SOPFEU, quatre épisodes de 15 minutes ont été tournés dans les installations de Roberval pour l'émission Connecté, diffusée sur le réseau COGECO et sur le réseau NousTV.

Enfin, le personnel de la base de Duchesnay a été impliqué dans le soutien technique du

tournage de la série télévisuelle Barkskins qui sera diffusée sur le réseau National Geographic prochainement. Les nombreux effets pyrotechniques utilisés en divers sites pour simuler les effets d'un incendie forestier, et ce, pendant la saison de protection, ont nécessité une coordination de façon à éviter toute problématique pour la forêt ou les services d'urgence environnants.



DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE MANIWAKI

Ken BÉRUBÉ

Directeur de la base principale de Maniwaki

Sur le plan des ressources humaines, ce sont cinq nouveaux postes de pompier forestier et deux postes d'agent de protection qui ont été créés dans le cadre du projet d'adéquation des ressources. Toutefois, c'est avec une grande tristesse que le personnel de la base de Maniwaki a perdu deux collègues de travail, soit messieurs Roch Martin et Isaiah Nottaway.

Ce fut une saison relativement tranquille pour la base de Maniwaki. 108 incendies de forêt ont été combattus affectant 40 hectares. Un incendie causé par la chute d'un arbre sur un fil électrique a permis de constater un risque d'accident important dans ce type d'opération. Conséquemment, un avis de sécurité a été émis afin d'actualiser les procédures lors d'arrosage sous les lignes électriques.

Plusieurs pompiers forestiers et membres du personnel régulier sont allés supporter la province de l'Alberta en cours de saison. Par ailleurs, des équipements ont également été exportés du côté des provinces voisines, notamment l'Ontario et l'Alberta.

Outre les améliorations faites à la base d'appoint du Martin, située dans le secteur du réservoir Gouin, peu de travaux ont été effectués en ce qui a trait aux infrastructures.



Enfin, le 24 juillet une journée portes ouvertes fut organisée pour les familles et le grand public. Ce fut notamment l'occasion d'inviter les membres du comité de liaison et d'information des partenaires (CLIP), qui ont tenu leur première rencontre et ont assisté à cette journée mémorable. En soirée, un repas a été servi aux employés et aux retraités soulignant ainsi le 25^e anniversaire de la SOPFEU.



DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE VAL-D'OR

Benoit MÉNARD, ing. f., M. Sc.
Directeur de la base principale de Val-d'Or

L'année 2019 fut encore une fois passablement occupée pour la base 4. La saison a débuté avec un défi de taille : le recrutement, la sélection et l'embauche de 20 nouvelles personnes. Départs à la retraite et personnel supplémentaire, ce fut pour la base de Val-d'Or une période haute en intégration, formations et mises en pratique de toutes sortes.

Les équipes de Val-d'Or ont fait face à 65 incendies en 2019. Le feu du lac Hébert, à mi-chemin entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais, est sans contredit l'événement marquant de la saison, comptant à lui seul une superficie de 4 968 ha. Le personnel a mis l'épaule à la roue lors de cette intervention de longue haleine. Malgré la charge de travail régionale, le personnel a aussi été en mesure de venir en aide à la base de Baie-Comeau, ainsi que de participer à plusieurs missions hors province en Alberta et au Manitoba.

Soulignons également le travail accompli pour la mise en place d'un dortoir et d'une

cuisine à Lebel-sur-Quévillon. Ce projet, réalisé en collaboration avec la Ville de Lebel-sur-Quévillon et la compagnie Outland, répond à un important manque de logement dans le secteur. Notons que ce partenariat d'affaires permet de rendre les installations disponibles tout au long de l'année pour toute entreprise ayant des besoins pour son personnel. La SOPFEU prévoit donc en tirer un revenu intéressant.



Dans le cadre des activités du 25^e anniversaire de l'organisation, la base de Val-d'Or a, entre autres, reçu, lors d'une activité portes ouvertes, plus de 500 personnes. Celles-ci ont pu observer les différents équipements utilisés lors des opérations, allant des pompes et tuyaux aux différents aéronefs disponibles. Plusieurs représentants du personnel étaient sur place pour expliquer leur rôle et partager leur passion.



DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Chantal SAVOIE, CPA, CGA, M. Sc.
Directrice des services administratifs

OPTIMISATION DES PROCESSUS

Au cours de l'année 2019, la Direction des services administratifs a poursuivi son important plan d'optimisation de ses processus. Outre la simplification, le chantier de travail vise à uniformiser le traitement des transactions similaires, à automatiser certaines opérations et à revisiter les contrôles internes basés sur la mesure des risques.

En concertation avec un comité aviseur opérationnel, la Société a mis en 2019 sur les améliorations pouvant générer des économies de temps importantes avec un minimum d'effort, tant pour les techniciennes comptables régionales que pour le personnel opérationnel.

Parmi les nombreux développements réalisés, citons notamment les améliora-

tions apportées au processus des achats. La Direction a élaboré une politique d'approvisionnement adoptée par le conseil d'administration, laquelle fixe des pouvoirs d'achat et de négociation d'ententes uniformisés par catégorie de cadres. La politique fournit également des règles plus précises relativement aux demandes de soumissions et appels d'offres, permettant ainsi d'assurer que les achats soient réalisés aux meilleures conditions du marché, tout en tenant compte des besoins de la Société et des disponibilités du marché. Toujours au chapitre de ce processus, la Société a fait un premier pas vers le traitement des factures sans papier, en transmettant numériquement à l'acheteur les factures en écart pour approbation.

Pour faciliter l'analyse de gestion, la Direc-

tion des services administratifs a également développé de nombreux rapports. Ces rapports automatisés sont transmis périodiquement à l'ensemble des gestionnaires. Ils assurent la régularité des analyses, d'un gestionnaire à l'autre.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'est montré favorable au projet d'optimisation des processus administratifs de la Société. Entre autres, il a accepté d'amender les Normes et Directives auxquelles est assujettie la SOPFEU, pour ainsi faciliter le suivi administratif de la flotte de véhicules sur les feux.

Le projet a comporté plusieurs autres améliorations dont les impacts ont été non négligeables. Parmi celles-ci, mentionnons les modifications apportées au processus de la paie, au traitement des frais de dépla-

cement ainsi qu'au suivi et au paiement des fournisseurs de combattants auxiliaires.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le 1^{er} avril 2019, la structure organisationnelle de la Direction des services administratifs a été modifiée. Relevant auparavant des directeurs de bases régionales, les techniciennes comptables rattachées aux bases régionales relèvent maintenant de la Direction des services administratifs. Cette réorganisation favorise la cohésion d'équipe, l'uniformisation des pratiques et la relève entre bases, tout en continuant d'offrir une proximité entre les services administratifs et les opérations.

VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

Le 17 septembre dernier, la Direction a déposé une ambitieuse proposition de révision de son modèle de financement au MFFP. Le modèle de financement actuel prévaut depuis la création des sociétés de conservation. Le modèle proposé a pour but de le simplifier, de stabiliser à la fois la cotisation générale du MFFP et le budget d'opérations de la SOPFEU, en plus de

mieux la positionner face à ses défis d'avenir. La proposition a reçu un bon accueil de la part du MFFP. Elle doit maintenant cheminer dans l'appareil gouvernemental en vue d'être révisée et adoptée. Ce nouveau modèle de financement devrait être mis de l'avant à compter de l'année 2021.

**VALEUR : TRAVAIL DE QUALITÉ
ET AMÉLIORATION CONTINUE**

Nous considérons que la réussite repose

sur la qualité et l'amélioration continue.

Nous utilisons les meilleures pratiques,

nous remettons en question nos façons

de faire et recherchons les moyens

pour atteindre l'excellence.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

2019

Les pages suivantes présentent le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que les états financiers audités pour la dernière année. Plusieurs faits marquants ressortent de ces données.

UN DÉFICIT D'OPÉRATION FINANÇÉ PAR LES SURPLUS ACCUMULÉS

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a enregistré un déficit d'opérations de 6 423 247 \$ en 2019, contrastant avec l'excédent de 5 553 179 \$ dégagé en 2018. Le peu de prêts d'avions-citernes réalisés dans la dernière saison, jumelé à des revenus de suppression moindres que l'an dernier, expliquent essentiellement cet écart.

DIMINUTION IMPORTANTE DES TROP-PERÇUS DU SAG

Les besoins des autres provinces canadiennes n'ont pas justifié le recours à un grand nombre de prêts d'avions-citernes en

2019. Des prêts de courtes durées ont été réalisés vers le Yukon et l'Ontario.

COTISATION DES MEMBRES

La cotisation générale des membres, au montant de 40 401 209 \$, n'a pas été indexée depuis l'année 2014. Cette contribution est totalement assumée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans l'année financière 2019 de la SOPFEU.

La cotisation de suppression s'est élevée à 18 661 732 \$ en 2019 comparativement à 55 088 479 \$ l'année précédente. La petite saison de protection vécue en 2019 s'est répercutée dans les revenus de la Société

et dans sa capacité à recouvrer une partie de ses frais fixes.

SUBVENTION POUR L'AVIONIQUE DES CL-415

En mars 2019, le MFFP a accordé une subvention de 42 000 000 \$ à la SOPFEU pour lui permettre d'aller de l'avant avec le projet de modernisation des tableaux de bord des avions-citernes CL-415. Les fonds ont été investis dans un compte à rendement bonifié. En vertu de l'entente de subvention conclue avec le MFFP, les intérêts gagnés seront capitalisés à la subvention reportée. Les travaux réalisés au 31 décembre 2019 étaient évalués à 3 343 856 \$.

ADÉQUATION DES RESSOURCES

La SOPFEU est heureuse d'avoir pu amorcer en 2019 son projet d'adéquation des ressources. Les coûts liés à l'embauche de 20 nouveaux pompiers et 4 agents de protection s'ajoutent aux charges d'opérations de la SOPFEU.

PROJETS STRATÉGIQUES

Au cours de l'année 2019, la Société a fait des acquisitions en immobilisations corporelles au montant de 2 233 112 \$, dont des investissements importants dans ses infrastructures. Notamment, elle a augmenté sa capacité d'accueil et d'hébergement dans les bases secondaires de Chute-des-Passes, Martin et Lebel-sur-Quévillon.

FINANCEMENT NOVATEUR

La SOPFEU a fait l'acquisition d'une unité de cuisine pour ses installations de Lebel-sur-Quévillon, financée par un emprunt. Cet emprunt a été consenti par le fournisseur, à qui un mandat d'exploitation des installations a été accordé. En contrepartie des revenus générés par l'exploitation de nos installations, le fournisseur verse des redevances à la SOPFEU, lesquelles sont directement appliquées contre l'emprunt. Ce partenariat permet de répondre à nos besoins opérationnels à un moindre coût.

RÉGIME DE RETRAITE

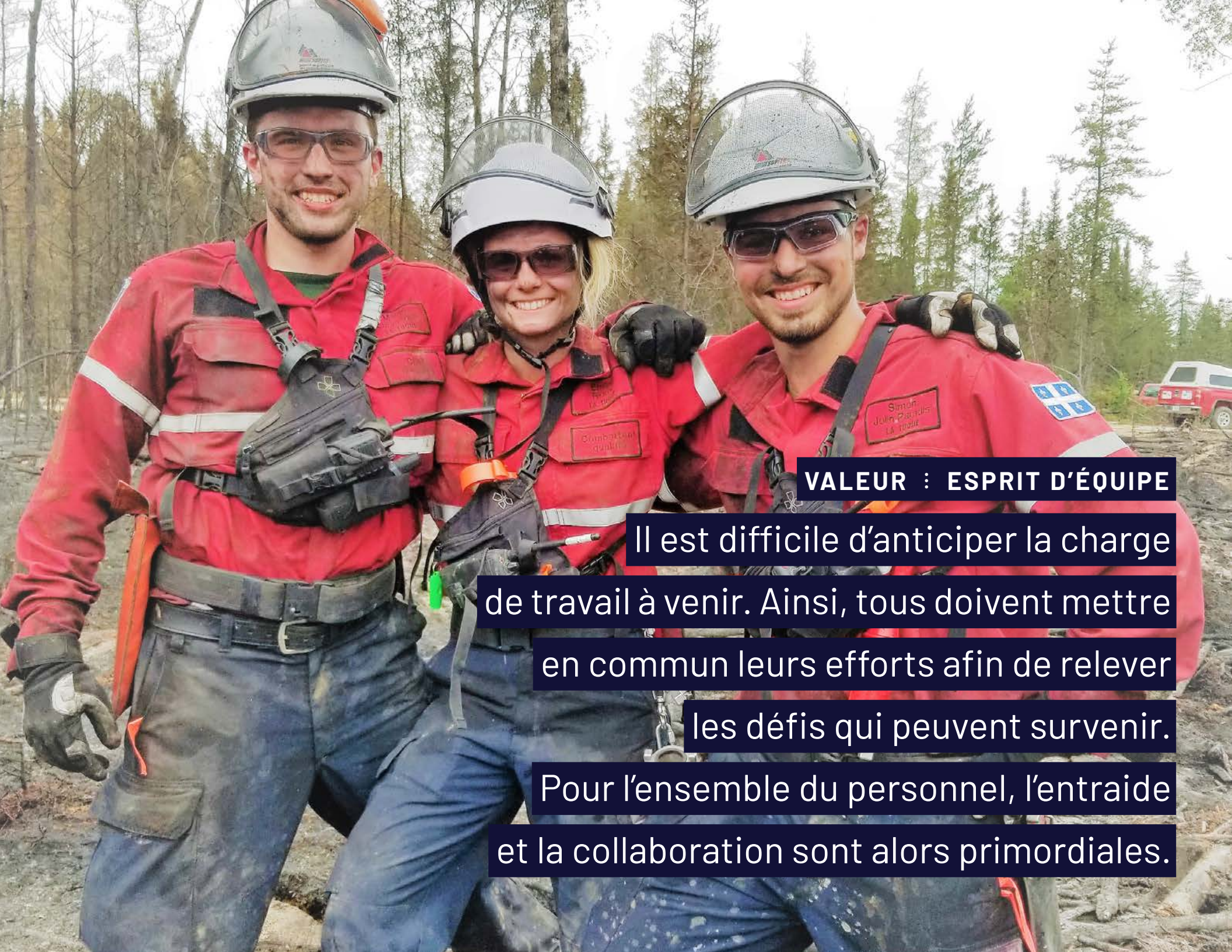
Le passif au titre des prestations définies a augmenté de 1 378 461 \$ à 5 949 216 \$ dans la dernière année, soit une augmentation de 4 570 755 \$. Cette hausse découle principalement d'une directive du Conseil des normes comptables qui exige maintenant l'inclusion d'une provision de stabilisation dans le coût des services rendus par les bénéficiaires du régime, conformément aux règles de financement en vigueur depuis le projet de loi n° 57. En outre, l'espérance des rendements futurs générés par la caisse de retraite a été revue à la baisse, en raison de l'évolution de l'environnement économique. Heureusement, la très bonne performance des marchés en 2019, ainsi que les cotisations d'équilibre régulièrement versées par la SOPFEU pour renflouer le déficit du régime, ont avantagé la position financière du régime dans la dernière année.

Ces réévaluations ont, pour la plupart, affecté directement l'actif net de la Société, puisqu'elles résultaient de modifications apportées à des années antérieures à 2019.

ACTIF NET

L'actif net de la Société s'élève à 15 533 456 \$ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 11 238 110 \$ par rapport à l'année précédente. Un montant de 5 025 683 \$ est affecté à des projets stratégiques futurs. Ce fonds affecté est bonifié de l'intérêt qu'il rapporte.

Le projet de révision du modèle de financement de la Société sera bénéfique pour son avenir. Nous espérons que la contribution générale qui en découlera permettra le financement complet du budget d'opérations, éliminant ainsi la nécessité de recourir à ses surplus accumulés pour le financer.



VALEUR : ESPRIT D'ÉQUIPE

Il est difficile d'anticiper la charge de travail à venir. Ainsi, tous doivent mettre en commun leurs efforts afin de relever les défis qui peuvent survenir. Pour l'ensemble du personnel, l'entraide et la collaboration sont alors primordiales.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2019

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

États financiers
Exercice terminé le 31 décembre 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats.....	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 24
Annexes	25 - 30

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 5 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A124890



SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
Produits		
Cotisations des membres (annexe A)	64 480 416 \$	101 199 396 \$
Facturation à des tiers – ententes liées à la mission (annexe B)	5 423 224	6 135 183
Facturation à des tiers - suppression zone intensive et tampon	3 424	19 054
Trop-perçus du Service aérien gouvernemental	1 373 260	5 344 200
Subvention pour la modernisation de l'avionique des CL-415	3 343 856	-
Autres produits	1 321 303	1 244 356
	75 945 483	113 942 189
Charges		
Charges émanant du budget d'opérations		
Prévention et information (annexe C)	840 646	825 569
Présuppression (annexe D)	53 165 967	51 443 083
Détection (annexe E)	3 131 618	3 246 737
Administration (annexe F)	6 191 095	5 761 596
	63 329 326	61 276 985
Charges imputées à la suppression et la prestation d'autres services liés à la mission	(5 032 159)	(13 248 307)
	58 297 167	48 028 678
Charges de suppression (annexe G)	18 575 987	55 031 895
Charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission (annexe H)	5 495 576	5 328 437
	82 368 730	108 389 010
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 423 247)\$	5 553 179 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Investi en immobilisa- tions corpo- relles	Fonds affecté à des projets stratégiques (note 3)	Non affecté	2019 Total	2018 Total
Solde au début de l'exercice	12 776 993 \$	4 913 972 \$	9 080 601 \$	26 771 566 \$	26 380 401 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 629 783)	111 711	(4 905 175)	(6 423 247)	5 553 179
Investissement en immobilisations corporelles, net de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 940 277	-	(1 940 277)	-	-
Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	-	-	(4 814 863)	(4 814 863)	(5 162 014)
Solde à la fin de l'exercice	13 087 487 \$	5 025 683 \$	(2 579 714)\$	15 533 456 \$	26 771 566 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de la situation financière
Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 803 184 \$	1 603 055 \$
Placements temporaires (note 4)	3 000 000	10 000 000
Débiteurs (note 5)	6 564 591	12 153 782
Avance au Service aérien gouvernemental	1 634 624	-
Stocks	526 484	513 355
Frais payés d'avance	5 670	20 165
	15 534 553	24 290 354
Encaisse réservée (note 6)	37 740 164	-
Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	15 241 014	14 670 355
	68 515 731 \$	38 960 712 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de la situation financière
Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	5 504 744 \$	8 917 323 \$
Obligations découlant de contrats de location- acquisition échéant au prochain exercice (note 10)	531 624	522 981
	6 036 368	9 440 304
Passif à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	1 333 552	1 370 381
Dette à long terme (note 11)	288 351	-
Subvention reportée (note 12)	39 374 788	-
Passif au titre des prestations définies (note 13)	5 949 216	1 378 461
	46 945 907	2 748 842
	52 982 275	12 189 146
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	13 087 487	12 776 993
Fonds affecté à des projets stratégiques	5 025 683	4 913 972
Non affecté	(2 579 714)	9 080 601
	15 533 456	26 771 566
	68 515 731 \$	38 960 712 \$

Engagements (note 14)

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 423 247)\$	5 553 179 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 575 331	1 768 984
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	54 452	72 922
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	297 880	(132 713)
	(4 495 584)	7 26 372
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	5 589 191	(5 025 692)
Stocks	(13 129)	31 345
Frais payés d'avance	14 495	29 281
Créditeurs	(3 412 579)	4 432 773
	(2 317 606)	6 730 079
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 369 127)	(726 755)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	32 670	24 950
	(1 336 457)	(701 805)
Activités de financement		
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition	(580 071)	(460 989)
Remboursement de la dette à long terme	(23 749)	-
Cotisation d'acquittement dans le régime de retraite	(18 296)	(194 434)
Cotisation excédentaire du régime de retraite	-	(2 810 162)
Cotisation d'équilibre du régime de retraite	(523 692)	(523 692)
	(1 145 808)	(3 989 277)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 799 871)	2 038 997
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 603 055	9 564 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 803 184 \$	11 603 055 \$

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice totalisent 2 233 112 \$, dont 551 885 \$ ont été acquises au moyen de contrats de location-acquisition et 312 100 \$ au moyen d'une dette à long terme financée par le fournisseur. Les décaissements de l'exercice relatifs à ces acquisitions sont de 1 369 127 \$.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires encaissables en tout temps.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 décembre 2019

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la subvention pour la modernisation de l'avionique des CL-415, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif au titre des prestations définies.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks, constitués de barils, de carburants et de retardants, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et sont destinés à être consommés dans le cadre des activités courantes. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen et la valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement de ces stocks. Le montant des stocks comptabilisés en charge au cours de l'exercice totalise 570 506 \$ (2018 – 1 206 125 \$).

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les immobilisations corporelles et les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Taux et périodes
Immeubles	Dégressif	4 %
Immeubles sur terrains loués	Linéaire	Durée résiduelle du bail
Équipement de communication	Dégressif	20 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Pistes d'atterrissage	Dégressif	4 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Équipement de suppression	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Linéaire	10 ans
Équipement de suppression – autres infrastructures	Dégressif	4 %
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	10 ans
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Dégressif	4 %
Équipement de suppression loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Dégressif	20 %

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime est comptabilisé au bilan. Le coût du régime pour l'exercice, composé du coût des services rendus au cours de l'exercice et du coût financier, est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement à l'actif net.

L'organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation.

L'organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Cotisations

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Facturation à des tiers

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard d'ententes liées à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à des ententes de protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts, à l'aide au combat des incendies de forêts hors province et aux travaux de suppression de la zone nordique.

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard de travaux de suppression de la zone intensive et tampon sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la facturation de coûts de suppression à des non-membres.

Trop-perçus du Service aérien gouvernemental

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG, net des revenus de prêts d'avions-citernes hors Québec.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Autres produits

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunications, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'organisme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Ventilation des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêts causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêts, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunications, informatique, météorologie, infrastructures, performance et amélioration, formation, etc.), les charges liées aux infrastructures opérationnelles ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aux aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous-contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'organisme pour la détection des feux de forêts, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, par la direction générale et par les directions de base, ainsi que les coûts encourus pour les services d'informatique de gestion.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges (suite)

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêts, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

Les charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission représentent les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts, à l'aide au combat des incendies de forêts hors province et à l'extinction des incendies de forêts de la zone nordique.

3. Fonds affectés à des projets stratégiques

Le fonds affecté à des projets stratégiques représente le montant des surplus que l'organisme avait accumulé au 31 mars 2018 qui pouvait être associé à la participation financière des membres bénéficiaires et territoriaux à cette date. Sur résolution du conseil d'administration, le fonds doit être investi dans des projets stratégiques d'acquisition ou de construction d'infrastructures. Le solde du fonds portera intérêt au taux établi par la Banque sur son compte courant.

4. Placements temporaires

	2019	2018
Placements temporaires, 2,28 %, rachetables en tout temps, renouvelables en février 2020 ⁽¹⁾	3 000 000 \$	10 000 000 \$

⁽¹⁾ Le 12 février 2020, les placements temporaires ont été encaissés par l'organisme.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

5. Débiteurs

	2019	2018
Cotisations et autres comptes à recevoir	5 142 169 \$	12 777 107 \$
Provision pour créances douteuses	(549 035)	(623 325)
Taxes à la consommation	1 971 457	-
	6 564 591 \$	12 153 782 \$

6. Encaisse réservée

L'organisme dispose d'un montant de trésorerie dont l'utilisation est grevée d'une affectation externe, plus amplement décrite à la note 12.

	2019	2018
Encaissement	42 000 000 \$	- \$
Intérêts réinvestis	718 644	-
Païement	(4 978 480)	-
Solde à la fin de l'exercice	37 740 164 \$	- \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

7. Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	198 655 \$	- \$	198 655 \$	198 655 \$
Immeubles	11 490 764	4 515 684	6 975 080	6 118 879
Immeubles sur terrains loués	6 482 656	6 181 378	301 278	383 946
Équipement de communication	4 910 746	3 478 973	1 431 773	1 555 068
Mobilier de bureau	841 475	632 053	209 422	204 511
Pistes d'atterrissage	3 033 818	1 332 614	1 701 204	1 772 087
Équipement informatique	1 472 156	1 120 704	351 452	495 096
Équipement de suppression	5 521 327	4 279 002	1 242 325	1 295 578
Matériel roulant	458 626	391 214	67 412	111 100
Équipement de suppression - autres infrastructures	100 173	15 504	84 669	88 197
	34 510 396	21 947 126	12 563 270	12 223 117
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	2 814 986	806 362	2 008 624	1 738 238
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	650 000	38 480	611 520	637 000
Équipement de suppression loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	80 000	22 400	57 600	72 000
	3 544 986	867 242	2 677 744	2 447 238
	38 055 382 \$	22 814 368 \$	15 241 014 \$	14 670 355 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

8. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, garantie par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ portant sur l'universalité des créances présentes et futures. L'emprunt est renégociable annuellement.

9. Crédoiteurs

	2019	2018
Comptes fournisseurs	729 513 \$	5 173 230 \$
Frais courus	2 006 858	748 989
Salaires et vacances à payer	2 744 196	2 753 962
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	24 177	170 893
Taxes à la consommation	-	70 249
	5 504 744 \$	8 917 323 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2019

10. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2019	2018
Obligations relatives à la location de matériel roulant, taux variant de 3,10 % à 4,72 % remboursables par versements mensuels moyens totalisant 43 265 \$ incluant les intérêts, échéant entre mai 2020 et juin 2024, garantis par du matériel roulant	1 244 505 \$	1 210 669 \$
Obligation relative à la location d'un immeuble et d'équipement de suppression, 4,08 %, remboursable jusqu'en mars 2028 par versements mensuels de 7 394 \$ incluant les intérêts ⁽¹⁾	620 671	682 693
	1 865 176	1 893 362
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	531 624	522 981
	1 333 552 \$	1 370 381 \$

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2020 – 608 298 \$; 2021 – 450 594 \$; 2022 – 348 601 \$, 2023 – 254 528 \$ et 2024 – 142 526 \$. Les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles sont de 209 045 \$.

⁽¹⁾ L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est soumise à la garantie décrite à la note 8.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

11. Dette à long terme

	2019	2018
Emprunt relatif à l'acquisition d'une unité de cuisine, 7,50 %, remboursable par versements mensuels variables correspondant aux redevances à payer par le prêteur, résultant des revenus d'exploitation d'un camp appartenant à la SOPFEU en vertu d'une entente de gestion ⁽¹⁾	288 351 \$	- \$

⁽¹⁾ L'entente de gestion des redevances est d'une durée de 2 ans, renouvelable pour un terme additionnel de 3 ans. Au terme de l'entente de gestion, la SOPFEU aura l'option de payer le solde du prêt ou de négocier le montant des paiements mensuels avec le prêteur.

L'organisme n'est pas en mesure d'estimer la portion à court terme de la dette à long terme, qui est tributaire de redevances variables, inconnues et n'ayant aucun historique fiable.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

12. Subvention reportée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une affectation d'origine externe, sont destinées au financement de la modernisation des avions-citernes CL-415 pour le remplacement des composantes avioniques du tableau de bord des avions-citernes CL-415. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Tout montant non utilisé des subventions octroyées à l'échéance de la convention le 31 mars 2024, y compris les intérêts, devra être remboursé au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

	2019	2018
Encaissement	42 000 000 \$	- \$
Intérêts réinvestis	718 644	-
Amortissement de la subvention reportée	(3 343 856)	-
Solde à la fin de l'exercice	39 374 788 \$	- \$

13. Avantages sociaux futurs

Description du régime d'avantages sociaux

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,40 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisations plus 1,90 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'années de service crédité depuis le 1^{er} janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1^{er} janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

13. Avantages sociaux futurs

Description du régime d'avantages sociaux (suite)

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de raccordement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente, et se termine à 65 ans.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2016. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une estimation du passif au 31 décembre 2019.

Situation du régime de retraite

	2019	2018
Juste valeur des actifs du régime	60 262 589 \$	54 944 119 \$
Obligation au titre des prestations définies	66 211 805	56 322 580
Passif au titre des prestations définies	(5 949 216)\$	(1 378 461)\$

Selon la Loi RCR, la cotisation d'équilibre pour l'année 2019 est établie en amortissant sur 14 ans le déficit actuariel, incluant une provision de stabilisation, selon l'approche de capitalisation constatée au 31 décembre 2016, soit la dernière évaluation actuarielle complète.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle qui a été versée au cours de l'année 2019 est de 523 692 \$ (2018 – 523 692 \$). La cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2019.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

13. Avantages sociaux futurs (suite)

Situation du régime de retraite (suite)

L'organisme a également versé une somme de 18 296 \$ (194 434 \$ - 2018) au régime de retraite afin d'acquitter à 100 % les droits d'employés ayant quitté le régime avant l'âge de la retraite.

14. Engagements

L'organisme est locataire de terrains, de locaux, d'un immeuble, d'équipements et de matériel roulant en vertu de baux venant à échéance jusqu'en août 2028. Les loyers minimaux futurs, exclusion faite des charges communes, totalisent 24 130 935 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2020	4 214 319 \$
2021	4 201 440
2022	4 206 183
2023	4 185 297
2024	3 522 641
Années suivantes	3 801 055
	<hr/>
	24 130 935 \$

De plus, l'organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental par le comité de liaison. Les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'organisme.

15. Dépendance économique

L'organisme réalise 91,08 % (2018 – 87,54 %) de ses revenus auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2019

16. Exposition aux risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs, de ses obligations découlant de contrats de location-acquisition, de sa dette à long terme et de son passif au titre des prestations définies. L'organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilités de crédit auxquelles il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit découle principalement des débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2019, 39 % (2018 – 74 %) des cotisations sont à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Générale	Financement CL-415	Sous-total	Suppression intensive et tampon	Total 2019
A – Cotisation des membres					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	40 401 209 \$	5 417 475 \$	45 818 684 \$	18 661 732 \$	64 480 416 \$
Bureau de mise en marché des bois	-	-	-	-	-
Bénéficiaires	-	-	-	-	-
Territoriaux	-	-	-	-	-
	40 401 209 \$	5 417 475 \$	45 818 684 \$	18 661 732 \$	64 480 416 \$

	Générale	Financement CL-415	Sous-total	Suppression intensive et tampon	Total 2018
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	38 942 567 \$	4 756 768 \$	43 699 335 \$	54 892 854 \$	98 592 189 \$
Bureau de mise en marché des bois	35 889	28 589	64 478	46 838	111 315
Bénéficiaires	2 129 235	82 625	2 211 860	136 289	2 348 150
Territoriaux	127 651	7 593	135 244	12 498	147 742
	41 235 342 \$	4 875 575 \$	46 110 917 \$	55 088 479 \$	101 199 396 \$

Outre les charges de suppression, la cotisation de suppression finance le remboursement de l'immeuble et de l'équipement de suppression loués en vertu d'un contrat de location acquisition.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

		Hors Québec	Québec	2019	2018
B – Facturation à des tiers – ententes liées à la mission					
Zone nordique					
Services autochtones Canada	Présuppression	751 924 \$	- \$	751 924 \$	878 478 \$
Services autochtones Canada	Suppression	127 034	-	127 034	89 356
Hydro-Québec	Présuppression	751 924	-	751 924	878 478
Hydro-Québec	Suppression	245 778	-	245 778	367 744
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression	751 924	-	751 924	878 478
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Suppression	35 645	-	35 645	109 647
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	-	-	17 200
Sociétés minières	Suppression	-	-	-	160 510
Tiers	Formation	-	-	-	16 119
		2 664 229	-	2 664 229	3 396 010
Zone intensive					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Anticosti	174 720	-	174 720	161 635
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Îles-de-la-Madeleine	17 742	-	17 742	7 138
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	83 413	83 413	1 615 714
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Suppression	-	-	-	14 134
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Suppression	-	-	-	26 083
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	65 413	65 413	444 505
Gouvernement du Manitoba	Suppression	-	241 092	241 092	150 220
Gouvernement de la Saskatchewan	Suppression	-	-	-	6 500
Gouvernement de l'Alberta	Suppression	-	2 089 646	2 089 646	-
Gouvernement du Yukon	Suppression	-	58 496	58 496	-
Parcs Canada – Alberta	Suppression	-	-	-	40 781
Parcs Canada – Québec	Formation	-	-	-	5 162
Parcs Canada - Saskatchewan	Suppression	-	-	-	265 976
Gouvernement de l'Australie	Suppression	-	14 495	14 495	-
Tiers	Formation	13 978	-	13 978	-
Tiers	Suppression	-	-	-	1 325
		206 440	2 552 555	2 758 995	2 739 173
		2 870 669 \$	2 552 555 \$	5 423 224 \$	6 135 183 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
C – Prévention et information		
Salaires, vacances et charges sociales	664 505 \$	720 276 \$
Frais de déplacements et communications	160 945	99 358
Équipements, fournitures et entretien	10 568	3 457
Loyers aéronefs et autres	1 578	456
Services professionnels et administratifs	3 050	2 022
	840 646 \$	825 569 \$
D – Présuppression		
Salaires, vacances et charges sociales	20 019 106 \$	19 407 090 \$
Avions-citernes – frais d'opération	11 730 349	11 076 601
Avions-citernes – frais de financement	5 417 475	4 875 578
Avions-citernes – frais de modernisation de l'avionique des CL-415	3 343 856	-
Équipements, fournitures et entretien	3 830 225	5 997 807
Frais de déplacements et communications	658 931	609 626
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	46 694	41 913
Loyers aéronefs et autres	6 170 393	7 534 910
Services professionnels et administratifs	610 221	560 045
Amortissement des immobilisations corporelles	1 332 706	1 308 834
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	6 011	30 679
	53 165 967 \$	51 443 083 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
E – Détection		
Salaires, vacances et charges sociales	416 678 \$	459 173 \$
Équipements, fournitures et entretien	19 550	12 824
Frais de déplacements et communications	44 483	52 230
Loyers aéronefs et autres	2 650 167	2 721 220
Services professionnels et administratifs	740	1 290
	3 131 618 \$	3 246 737 \$
F – Administration		
Salaires, vacances et charges sociales	3 463 282 \$	3 509 291 \$
Créances douteuses recouvrées	(17 071)	(438 920)
Coût de la lettre de crédit	-	33 772
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	297 880	(132 713)
Équipements, fournitures et entretien	824 059	662 608
Frais de déplacements et communications	286 112	329 154
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 494	2 093
Loyers	233 854	229 074
Services professionnels et administratifs	810 419	1 064 844
Amortissement des immobilisations corporelles	242 625	460 150
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	48 441	42 243
	6 191 095 \$	5 761 596 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2019
G – Charges de suppression			
Salaires, vacances et charges sociales	439 767 \$	2 272 497 \$	2 712 264 \$
Avions-citernes	-	7 184 275	7 184 275
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	2 840 011	2 840 011
Équipements, fournitures et entretien	2 116 762	528 586	2 645 348
Loyers aéronefs et autres	1 138 010	2 056 079	3 194 089
	3 694 539 \$	14 881 448 \$	18 575 987 \$

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2018
Salaires, vacances et charges sociales	1 084 663 \$	4 515 174 \$	5 599 837 \$
Avions-citernes	-	14 922 241	14 922 241
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	9 417 382	9 417 382
Équipements, fournitures et entretien	6 234 313	1 404 007	7 638 320
Loyers aéronefs et autres	4 538 457	12 915 658	17 454 115
	11 857 433 \$	43 174 462 \$	55 031 895 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2019
H – Charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission			
Salaires, vacances et charges sociales	759 282 \$	2 037 405 \$	2 796 687 \$
Avions-citernes	-	87 322	87 322
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	18 430	18 430
Équipements, fournitures et entretien	43 745	178 110	221 855
Déplacements et télécommunications	-	373 360	373 360
Loyers aéronefs et autres	28 121	1 397 300	1 425 421
Services professionnels et administratifs	506 472	66 029	572 501
	1 337 620 \$	4 157 956 \$	5 495 576 \$

	des charges émanant du budget d'opérations	Montants transférés Charges sup- plémentaires	Total 2018
Salaires, vacances et charges sociales	741 803 \$	1 902 164 \$	2 643 967 \$
Avions-citernes	-	181 616	181 616
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	62 420	62 420
Équipements, fournitures et entretien	94 871	175 126	269 997
Déplacements et télécommunications	-	353 953	353 953
Loyers aéronefs et autres	31 069	1 193 776	1 224 845
Services professionnels et administratifs	523 131	68 508	591 639
	1 390 874 \$	3 937 563 \$	5 328 437 \$



Siège Social

715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Qc) G2S 2S7

T. 418 871-3341

F. 418 874-2627

sopfeu.qc.ca